Compte rendu de la réunion de la commission d'éthique de l'UPM©
Vendredi 11 mai 2012

Présents: Michel DEFOUR, Jean-François DESSAMBRE, Christine DONJEAN, Philippe DONNEAUX, Stéphane DOR et Lionel GRAINDORGE
Excusé: Laurence COMMINETTE, Philippe GILLAIN, Jean-Claude MASSART et Madeleine DAMBOUR

Suite à la visite de PHG et SD au cabinet DEHIN le jeudi 3 mai dernier dans le cadre d'une consultation déontologique, Stéphane nous en fait le compte rendu.
« L'accueil de Maître Victor-Vincent DEHIN fut chaleureux et sympathique. Toutes les questions préparées en commission furent posées et les réponses ne se firent pas attendre. »
Dès le mardi suivant, un courrier de 2 pages, dont PDF de 2 pages en annexe, fut envoyé.

Je ne vais pas vous en faire le résumé, chacun pourra en prendre connaissance à sa guise.
La bonne nouvelle vient du budget demandé pour cette intervention que tout le monde autour de la table imaginait plus élevé que 1.250€.
Le Président ayant déjà marqué son accord, c'est à l'unanimité de cette commission que la décision est prise d'aller plus en avant avec l'aval du comité administratif de l'UPMC. A présenter lors de la prochaine réunion du CA.

M DEFOUR nous lit ensuite son magnifique travail de réflexion au sujet des différentes raisons pour lesquelles il s'est toujours opposé à la réalisation de projets gratuits et à la participation à des compétitions non rémunérées. Voir PDF de 4 pages en annexe. Merci Michel…
Les 9 points abordés, s'ils sont encore confidentiels comme il le précise bien sous le titre de son avant-projet, doivent servir de base à la réflexion de cette commission et être le fil conducteur des recommandations de l'UPMC en la matière. Ce sera le thème de la prochaine réunion.

D'autres questions sont aussi posées :

Ch DONJEAN aborde la problématique de la mise en concurrence entre des sociétés sa ou sprl avec des asbl. Est-ce « politiquement correct » ?

JF DESSAMBRE, la demande d'un projet gratuit est-elle légale ? Cfr Spi+.

L GRAINDORGE, peut-on connaître les compétiteurs sollicités par un appel d'offre ? Qui est appelé ? Contre qui est-on opposé ? Cfr Ville de Herstal. Ce serait un sujet intéressant de MidiCom avec l'appui d'un juriste. Il faut un certain « courage économique » pour refuser de tels appels d'offres.

Ch DONJEAN, à l'heure actuelle, comment encore prouver la paternité d'un projet afin de faire valoir ses droits moraux ?

Veuillez noter que la prochaine réunion de la commission d'éthique aura lieu le **mercredi 20 juin 2012 à 10h00** à la Maison de la Presse **avant la réunion de comité du CA.**
Merci de confirmer votre présence pour le vendredi 15 au plus tard afin de réserver le bon nombre de sandwichs.